

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 02337

Numéro SIREN : 829 358 696

Nom ou dénomination : AQUIPIERRE INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 18/01/2022 sous le numéro de dépôt 1522

**AQUIPIERRE INVESTISSEMENTS**  
**SAS au capital de 100 000 euros**  
**Siège social : 5 rue Lafayette, 33000 BORDEAUX**  
**829.358.696 RCS BORDEAUX**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE  
DU 30 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre, à 14 heures,

La société AQUIPIERRE,  
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 euros,  
Ayant son siège social 138 rue Mondenard, 33000 BORDEAUX,  
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 512.289.109 RCS  
BORDEAUX,  
Représentée par son Gérant, Monsieur Raphaël LUCAS de BAR,

Associée unique de la société AQUIPIERRE INVESTISSEMENTS,

**I - A préalablement exposé ce qui suit :**

Les comptes des sociétés filiales n'étant pas tous intégralement finalisés le 14 juin 2021, les comptes de la société AQUIPIERRE INVESTISSEMENTS n'ont pas pu être établis pour leur approbation par l'associée unique au plus tard le 30 juin 2021.

Par ordonnance en date du 12 juillet 2021, le Président du Tribunal de Commerce de Bordeaux a prorogé jusqu'au 30 septembre 2021 le délai d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

En sa qualité de Présidente de la Société, la Société AQUIPIERRE, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes.

La Société AQUIPIERRE, associée unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

**II - A pris les décisions suivantes :**

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.
- Changement de commissaire aux comptes titulaire suite à une opération de fusion simplifiée.



## **PREMIERE DÉCISION**

L'associée unique, sur la base de son rapport de gestion et après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

## **DEUXIEME DÉCISION**

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 11 194,68 euros de la manière suivante:

L'intégralité, soit la somme de	-11 194,68 euros
Au compte "report à nouveau" débiteur	

L'associée unique constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

L'associée unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

## **TROISIÈME DÉCISION**

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce et de l'article 19 des statuts, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et la société AQUIPIERRE, Présidente, à savoir :

A la clôture de l'exercice, la société AQUIPIERRE effectue une avance de trésorerie au profit de la société AQUIPIERRE INVESTISSEMENTS dont le montant s'élève à la somme de 441 565,52 euros.

Les avances de trésorerie entre les sociétés AQUIPIERRE et AQUIPIERRE INVESTISSEMENTS sont rémunérées au taux de 1,50%. Au cours de l'année 2020, les mouvements de trésorerie ont généré des produits financiers au profit de la société AQUIPIERRE INVESTISSEMENTS pour un montant de 16 260,03 euros.

A handwritten signature consisting of two stylized, downward-sweeping strokes.

## **QUATRIEME DÉCISION**

L'associée unique nomme la société MAZARS, société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, au capital de 8 320 000 euros, dont le siège est sis Tour Exaltis - 61, rue Henri Regnault - 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 784 824 153, et qui dispose d'un établissement sis 61, Quai de Paludate - 33800 BORDEAUX en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de la société MAZARS ET ASSOCIES, société de Commissaires aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Bordeaux, société par actions simplifiée, au capital de 1 000 000 euros, dont le siège est sis 61, Quai de Paludate - 33800 BORDEAUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX, sous le numéro 435 055 850, suite à l'opération de fusion simplifiée entre les deux sociétés en date du 28 février 2021, et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de l'associée unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la Société AQUIPIERRE, Présidente  
Monsieur Raphaël LUCAS de BAR

